

Kiki To

18/04/24 11:01

Enquête publique - DESSERTTE DE LUÇON

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A l'attention du commissaire enquêteur,

J'habite Sainte Gemme La Plaine depuis tout petit (35 ans) et j'ai toujours eu écho de cette déviation. Maintenant, elle devient de plus en plus concrète.

Cette déviation, à la base, devait être mise en place pour réduire le taux d'accident sur la commune. Depuis, des aménagements ont été faits (rond point, ralentisseurs, etc.) ce qui a réduit considérablement le pourcentage d'accidents sur cette partie de la route.

Cependant, le flux lui n'a pas réduit, il a augmenté. Un bien pour les commerçants, un mal pour les habitants.

N'étant pas commerçants mais habitants, la déviation est positive (si celle-ci est bien faite, j'y reviendrais), elle va permettre de réduire le flux sur la commune et la rendre plus agréable tant au niveau sonore qu'au niveau pollution. Cela risque, en contrepartie, de réduire la fréquentation auprès de nos commerçants qui font la vie et le charme de cette commune.

Donc, mon premier avis serait de faire cette déviation mais la rendre obligatoire qu'au poids lourds et convoies exceptionnelles, pour permettre le choix aux usagers de traverser ou non la commune.

Mon deuxième, c'est que d'après les plans, je trouve cette déviation pas pratique du tout. Pas cohérente dans le sens qu'elle change complètement nos habitudes pour aller sur Ste Hermine. La route de Saint Aubin risque d'être très fréquentée voir trop, ce qui va impliquer des coûts pour la voirie et augmenter les impôts locaux... Et une deux fois deux pour limiter les bouchons? les bouchons auront lieu dans tous les cas à la sortie côté sud ce qui engendrera la même chose qu'actuellement... une simple voie à double sens suffirait et réduirait les coûts pour les investir sur d'éventuels changements sur la déviation.

Cordialement

SAGOT Kevin

